

APPROFONDISSEMENT DU DOMAINE DU VOTE

Episode 5 (22 mars 2017)



Olivier Durand (Association pour la reconnaissance du vote blanc), Gisèle Jourda, sénatrice socialiste, Alexandre Malafaye, président de Synopia, Charles-Edouard Sénac, maître de conférences à l'université Picardie – Jules-Verne et Georges-Louis Bouchez, délégué général du Mouvement Réformateur (Belgique).

LE VOTE OBLIGATOIRE, QUEL PROGRES ?

Face à la montée de l'abstention et des extrémismes, le vote obligatoire paraît pour certains la bonne solution. Ils s'entendent rétorquer que ce n'est pas dans la tradition de la république française. Alors, pour masquer la contrainte qu'il représente sur la liberté du vote, la plupart de ces défenseurs l'accompagnent du vote blanc, intégré aux suffrages exprimés. Mais les deux sont-ils compatibles ? Nous donnons du temps aux différentes positions pour aller au fond du débat.

Olivier Durand : Approfondissement du domaine du vote : c'est la collection sonore que mènent le think tank Synopia et l'association pour la reconnaissance du vote blanc. Il s'agit de réfléchir sur ce que pourrait devenir notre démocratie électorale si elle se donnait les moyens d'être plus ambitieuse.

On ne parlera pas d'extension parce que – même si la France s'est montrée très peu véloce pour accorder le droit de vote à l'ensemble de la population en âge de l'exercer - elle s'est finalement mise aux normes des démocraties occidentales. En revanche, ce sésame de la participation à la vie politique de la société reste très timoré. Ce n'est pas un grand pouvoir que l'on a donné aux femmes, aux 18-21 ans, aux citoyens européens vivant chez nous et peut-être bientôt aux autres étrangers et aux 16-18 ans pour les élections locales. Depuis les élections législatives de 1914, le pouvoir donné aux citoyens le jour d'une élection n'a pas varié.

Ces cinq dernières années, le vote obligatoire a le vent en poupe. Présenté comme LA solution à la hausse inexorable de l'abstention aux élections autres que la présidentielle, est-ce vraiment une mesure d'avenir, accordant un pouvoir plus grand à l'électeur dans les prochaines années ? Nous ne le croyons pas. Mais nous avons invité la sénatrice socialiste Gisèle Jourda qui a déposé un amendement allant dans ce sens au mois de septembre pour en défendre les vertus. Face à elle débattront Georges-Louis Bouchez, délégué général du Mouvement Réformateur en Belgique, auteur très récemment d'un livre intitulé *L'aurore d'un monde nouveau*¹ et Charles-Edouard Sénac, maître de conférences en droit public à l'université Picardie Jules-Verne.

Le vote obligatoire est une initiative qui tout d'un coup est devenue une marotte à gauche. Depuis 2012, c'est une succession de gens, politiques ou pas, qui se sont manifestés en ce sens. Pour les penseurs, on a Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès, Monique Poinçon-Charlot, sociologue, soutien en 2012 de Jean-Luc Mélenchon et pour les politiques on peut citer Martine Aubry, Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale (dans un rapport sur l'engagement citoyen en 2015), Jean-Christophe Cambadélis, secrétaire général du Parti socialiste, le député socialiste Razzy Hammadi, l'écologiste François de Rugy, le seul à défendre cette mesure lors de la primaire de gauche, le radical de gauche Stéphane Saint-André, les sénateurs Luc Carvounas (PS) et Françoise Laborde (PRG). C'est vraiment toute la panoplie de gauche qui s'est manifestée en faveur du vote obligatoire. Ce qui est surprenant, c'est que dans la campagne de l'élection actuelle, aucun candidat ne la reprend et le représentant du Parti socialiste parle de vote blanc sans vote obligatoire. C'est un

¹ Georges-Louis Bouchez, *L'aurore d'un monde nouveau*, Editions CEP, Marcinelle (Belgique), 148 pages, 9€.

peu surprenant pour nous qui suivons ça et qui essayons de trouver de la cohérence dans les idées. C'est pourquoi nous comptons sur vous, Gisèle Jourda, pour nous expliquer d'abord votre démarche – vous avez déposé avec 19 de vos collègues sénateurs, il ne manquait que Luc Carvounas, un amendement au moment de la discussion du projet de loi *Egalité et citoyenneté* afin de défendre une certaine conception de la république, « *rapporter la confiance et déclencher une dynamique vertueuse* » – et nous expliquer comment le vote obligatoire permettrait à la situation électorale actuelle de s'améliorer.



Gisèle Jourda : Tout d'abord, j'apprends par votre bouche que je m'inscris dans une chaîne à gauche mais ce n'est pas du tout ce qui m'a motivée. Je le dis tout simplement, je suis heureuse que Claude Bartolone ou Martine Aubry et ça me rassure qu'ils soient favorables à l'idée du vote obligatoire mais je ne me suis précipitée sur aucun texte quand j'ai soumis dans le cadre du projet *Egalité et citoyenneté*. Ça m'a paru être un bon véhicule à ce moment-là pour pouvoir relancer le débat parce que, pour moi, le vote obligatoire c'est un sursaut démocratique. Quelque part, nous nous devons de nous poser les questions sans cesse remises à plus tard, le pourquoi de la progression de l'abstention sur certains votes et le pourquoi de la désaffection des électeurs pour se rendre aux urnes. Quelque part, pour moi, vote, tout simplement vote - et surtout en tant que femme quand on sait combien il a fallu d'années et de cheminements et de luttes pour pouvoir accéder au fait de pouvoir donner son point de vue sur la direction que nous allons donner à la société, sur le choix que nous allons vouloir imprimer pour que la démocratie soit la plus républicaine possible parce que l'on se doit de défendre la république – c'est ce qui m'a motivée et me demander comment il se fait que dans des pays où il n'y a pas la liberté d'expression, nous nous retrouvons, en France, sur le sol de la terre

des droits de l'homme, avec de moins en moins de votants et des gens qui vous disent que l'offre politique n'est pas assez diversifiée. Excusez-moi, on voit bien, dans le cas de l'élection présidentielle qui nous occupe aujourd'hui, que l'offre elle y est. Qu'à un moment les personnes qui ne souhaitent pas aller voter le manifestent par l'abstention et par le vote blanc – un de nos amendements demandait la reconnaissance comme suffrage exprimé du vote blanc mais cela nécessite une réforme constitutionnelle nous nous sommes limités au fait de demander qu'il soit présent sur les tables de vote ce qui n'est pas le cas aujourd'hui parce que l'enveloppe vide est considérée comme un bulletin blanc depuis la réforme de 2014 pour que le débat sur les autres thèmes puisse avoir lieu – mais être citoyen c'est avoir à la fois des droits et des obligations. Nos concitoyens sont tout à fait satisfaits d'avoir des prestations, ils connaissent totalement le cheminement pour obtenir des droits qui sont tout à fait logiques – pour lesquels je me battrais toujours – mais le fait de contribuer au décisionnel de la chose publique et de la démocratie devrait demander un permis citoyen tout comme il faut un permis de conduire pour rouler en voiture. Je ne dis pas et je n'ai jamais dit que c'est le miracle ou la panacée, ce n'est pas dans le vote obligatoire qu'il y aura les réponses à toutes les questions mais c'est un sas qui me paraît indispensable aujourd'hui pour faire recoller les citoyens avec les idées républicaines et avec la notion de respect de ces valeurs-là. C'est pour moi un simple moyen et quand je l'ai lancé je n'ai pas essayé de savoir ce qui pouvait se dire sur le sujet. Etre parlementaire c'est à un moment prendre le pouls de la population, être à l'écoute et voir ce qui se passe. Quand j'entendais les motivations et les raisons qui m'étaient données pour le fait de ne pas aller voter, j'ai de suite vu qu'il y avait derrière aussi un rejet du politique, un rejet de l'élu quelque part. Ce moyen est donc un élément dans la chaîne et, pour nous, ce n'est pas l'élément majeur mais une piste qui peut nous permettre, à côté d'autres dispositifs, de pouvoir refonder et réconcilier la population avec les personnes qui la dirigent. Par les temps qui courent et par ce que nous vivons actuellement, je crois qu'on ne peut pas passer à côté de certaines solutions ou en tous cas de les étudier. Vous l'avez dit, il y a eu dix-neuf sénateurs qui m'ont suivie et je peux vous dire que sur le réseau du net et par courrier, ça a énormément motivé nos concitoyens. Que ce soit pour, que ce soit contre, le débat était lancé. Dans le projet que nous avons élaboré, il y a trois degrés : nous souhaitons rendre le vote obligatoire et nous l'accompagnons d'un dispositif citoyen ; si la personne n'est pas allée voter, elle a un rappel, si elle récidive il y a un autre rappel et la troisième fois on assortit cela d'un stage citoyen comme on peut avoir des stages pour récupérer des points au permis de conduire. Ceci parce que l'on a tellement banalisé la politique et qu'on est tellement dans le fait que la démocratie ça coule de soi, que pouvoir s'exprimer c'est tout à fait normal que l'on en oublie que nous sommes dans une république réglementée et qu'on se doit de s'y comporter au mieux. Aller voter c'est un comportement et on doit se comporter au mieux

comme on doit bien se comporter sur la route ou avec ses voisins. Ce ciment social que nous avons perdu, le vote obligatoire est un moyen pour le rétablir. Ce n'est pas, Monsieur, le serpent de mer que vous décriviez tout à l'heure. Il est vrai que le vote obligatoire – aux côtés d'un vote blanc – c'est peut-être une œuvre de très grande haleine mais après tout les parlementaires sont là pour revisiter les aspects de notre droit. J'ai profité du projet de loi 'Egalité et citoyenneté' parce qu'une loi qui porte ce nom doit prévoir dans un de ses volets justement l'expression démocratique – quelle plus belle expression démocratique que celle du vote – et doit essayer de redonner au vote toute sa valeur et toute sa dimension.



Le projet de loi "Egalité Citoyenneté" en examen à l'Assemblée nationale

OD : Egalité et citoyenneté, c'est vrai que si Benoît Hamon avait pris cet intitulé pour défendre le vote blanc qu'il propose maintenant, il aurait été dans le thème de l'égalité parfaite avec un homme/une voix. Nous nous battons à l'Association pour la reconnaissance du vote blanc pour que Benoît Hamon précise cette idée puisqu'il prévoit, s'il est élu, un référendum le 18 juin avec notamment la question du vote blanc. Il nous dit que ça ne poserait pas de problème pour le vote blanc alors que pour lui ce serait plus difficile pour le vote des étrangers. Mais on aimerait savoir ce qu'il place exactement derrière l'idée de vote blanc, est-ce que ce serait un suffrage exprimé et si oui qu'est-ce qui serait prévu pour les seconds tours des élections présidentielles ? Est-ce une promesse en l'air comme en font trop souvent les candidats ? Si j'étais mauvais esprit, je dirais que le fait qu'à gauche tout d'un coup on se soit précipité sur le vote obligatoire c'est qu'on s'est persuadé qu'on allait perdre les élections de 2017. Il faut donc trouver des solutions et comme les gens ne vont pas venir à nous il faut les obliger à venir. On a vu aussi l'émergence de la question du tirage au sort, qui était absent des débats jusque-là et qui depuis trois ans pointe le bout de son nez, à gauche comme à droite.

On va profiter de la présence de Georges-Louis Bouchez qui vit dans un pays où le vote obligatoire existe depuis très longtemps, bien avant sa naissance. Je vais lui aussi le titiller parce que lorsque l'on regarde les élections européennes on constate que le Luxembourg et la

Belgique ont des taux de participation extraordinaires et que les 26 autres pays – bien que Malte est lui aussi des scores très honorables – connaissent la débandade avec des taux de participation à 40% au mieux. Pourquoi, Georges-Louis Bouchez, êtes-vous contre ce vote obligatoire en Belgique qui a des effets si positifs à certaines élections ?

Georges-Louis Bouchez : Le vote obligatoire, c'est casser le thermomètre. Mais casser le thermomètre ne fait pas diminuer la température. L'exemple du vote aux élections européennes est excellent. Est-ce que vous pensez que les Belges sont plus heureux de l'Union européenne actuellement que les Français ? Certainement pas. Par contre, ils ne savent pas l'exprimer *via* l'abstention. Je viens d'une région, la Wallonie, devenue mondialement célèbre dans le cadre de la négociation avec le CETA. Quand vous voyez comment certains hommes politiques ont trouvé intéressant de remettre en cause à la fois le libre-échange mais aussi, surtout, le fonctionnement européen, vous vous rendez compte que la désaffection est tout à fait identique. Et donc, considérer que parce qu'il y aura un vote obligatoire les gens vont s'intéresser plus à la politique ou vont devenir des citoyens mieux informés, c'est totalement faux. Tous les débats que nous avons en Belgique portent sur les mêmes constats que Madame la Sénatrice a faits, par rapport à un recul pour la citoyenneté, à un recul de l'intérêt pour la chose publique, à une désaffection énorme pour les politiques - nous sommes dans ma région à une époque de nombreux scandales, avec des rémunérations excessives etc., qui ne font qu'accentuer la désaffection du politique – et le vote obligatoire ne change rien à ça.



Ca permet juste, en fait, de renforcer la partitocratie. Pourquoi ? Parce que le vote obligatoire a cet effet de scléroser le paysage politique. C'est-à-dire que la majorité des individus a des tendances politiques. Si vous les obligez à aller voter, ils ont quand même une tendance à aller plus ou moins dans la même direction. Je viens d'une région où les résultats électoraux sont assez semblables depuis extrêmement longtemps. Je viens d'une ville où le bourgmestre est de la même formation politique depuis 1953. C'est loin d'être un cas isolé. Il y a beaucoup de villes dans cette situation dans mon pays. Pourquoi ? Parce que les partis savent très bien que,

selon les circonscriptions électorales, ils auront plus ou moins un certain suffrage, un certain succès. D'élections en élections, ça se reproduit. Ce qui fait qu'une élection est à enjeu, c'est que l'on ne connaît pas au départ le taux de participation – et de temps en temps ça entraîne de mauvaises surprises, qui doivent alerter le politique. Le fait de ne pas connaître le taux de participation crée déjà un premier enjeu pour les candidats de se rendre suffisamment désirables – si vous le permettez – pour faire en sorte que les citoyens aient envie de se déplacer. Et de se déplacer pour quelque chose de positif. Je suis surpris que dans le pays où on élit le président de la République on propose un vote obligatoire. Si au second tour par exemple, vous vous retrouvez entre Macron et Fillon, je plains les électeurs de Mélenchon qui seraient obligés de se manifester, peut-être pour un vote blanc – ici aussi je n'ai pas envie d'être trop briseur de rêves, mais l'immense majorité des gens, quand ils sont dans la file pour aller voter, ils se sont levés un dimanche matin pour faire ça, en général quand ils sont dans l'isoloir, c'est rarement pour marquer un vote blanc dont ils savent en plus que, comme en France, ce n'est pas du tout pris en compte. Ce qui est très intéressant au contraire dans votre pays, et qui milite selon moi pour l'abrogation du vote obligatoire – ce qui est en train de se faire dans les pays où le vote obligatoire est toujours en application – c'est qu'en fait vous avez un débat très intéressant au moment du résultat des élections, qui a lieu le dimanche soir entre 18 et 20 heures – parce que vous ne pouvez pas donner les résultats avant 20 heures – sur le taux d'abstention. Ce débat a lieu – vous voyez en général tout le temps les mêmes scènes, celles des politiques qui lèvent les bras au ciel et qui se demandent comment c'est possible que si peu de gens se soient déplacés – mais ces politiques-là ne changent jamais leur façon de faire de la politique et après ils s'étonnent que le citoyen n'est pas plus passionné – parce que le taux d'abstention est loin d'être le même d'une élection à l'autre. Vous avez donné l'exemple des élections européennes. Chez nous où le vote est obligatoire, des études universitaires ont estimé les taux d'abstention potentiels : les élections où il y aurait les plus hauts taux, ce sont justement les élections européennes. Par contre, les élections où il y aurait les plus hauts taux de participation, ce sont les élections locales. Dans votre cas, c'est la présidentielle. Cela veut dire qu'il y a des élections où les enjeux sont lisibles, où les candidats sont peut-être plus intéressants, où en tous cas l'intérêt du citoyen est éveillé. Pourquoi les gens ne veulent-ils pas se déplacer à une élection européenne ? Parce qu'ils ne savent pas exactement qui décide quoi, ils ne voient pas nécessairement l'enjeu, il n'y a pas toujours beaucoup de clivages – alors que maintenant le clivage sur la question européenne revient fortement et malheureusement il est le monopole des extrêmes, mais sur le fond, entre les partis dits traditionnels, il y a rarement eu des divergences sur la conception européenne – et donc ce n'est pas un désintérêt pour la chose publique mais un désintérêt par rapport à l'offre politique. Le fait de rendre le vote obligatoire empêche d'estimer ce désintérêt pour l'offre

politique. Dans ce cas-là, vous n'allez pas faire en sorte que la citoyenneté augmente parce que vous allez obliger les gens à venir se déplacer. Ca ne change strictement rien. Ce qu'il faut comme élément de départ, au niveau du débat politique, c'est que les candidats – pour reprendre la formule du candidat que vous soutenez – offrent peut-être un avenir désirable, proposent des idées nouvelles et que l'on n'ait pas le clivage traditionnel d'une extrême droite qui nous explique que sans les étrangers ce serait mieux, d'une droite qui nous dit que si on baisse les cotisations sociales ce sera formidable et d'une gauche qui propose une générosité qu'elle ne peut pas se payer. Fatalement, on a le même type de débat depuis une quarantaine d'années. Bien évidemment, les gens se rendent compte que leur situation ne va pas en s'améliorant, que les solutions politiques qu'on leur apporte sont plus ou moins les mêmes.



Donc oui, il y a un désintérêt, un ras-le-bol avec les votes contestataires qui en découlent. Le fait que le vote sera obligatoire ou pas ne changera rien. Au contraire, le fait qu'il ne soit pas obligatoire – et j'attire votre attention là-dessus – permet dans votre pays d'avoir une plus grande vivacité démocratique. A partir du moment où le vote est obligatoire, l'aventure de quelqu'un comme Emmanuel Macron par exemple n'est pas possible. Elle n'est pas possible parce que dans un pays où le vote est obligatoire – je l'ai expliqué tout à l'heure – vous avez déjà les grandes tendances et les partis qui ont leurs bastions et donc, à partir de là, si vous voulez émerger dans ce schéma-là, ça ne fonctionne pas. Qu'est-ce qui peut faire gagner quelqu'un comme Emmanuel Macron – je me suis rendu à un de ces congrès par curiosité et j'ai pu voir ceci dans les salles – il y a énormément de jeunes, de gens qui traditionnellement ne sont pas intéressés par la politique, par la chose publique. Et donc, on se rend compte qu'il y a une possibilité en France de pouvoir être élu ou du moins de jouer un rôle dans le jeu politique en allant chercher des corps de la population qui traditionnellement ne se déplacent pas et ne vont pas voter. Ca vous oblige donc à deux choses. La première, à vous intéresser à des parties de la population auxquelles on s'intéresse souvent moins : la jeunesse, les

personnes qui sont en difficulté sociale, en déclassement social, ce qui n'existe pas quand le vote est obligatoire parce qu'on sait que tout le monde va venir et se répartir plus ou moins d'une manière ou d'une autre. La seconde est que ça permet au niveau politique à nouveau une prise de risques et donc une relance de la vivacité démocratique. Chez nous en Belgique, comme l'on sait que le Parti Socialiste est aux alentours de 25 %, et ma formation politique – Mouvement Réformateur – aux alentours de 20 %, il est très dangereux de tester une idée nouvelle, d'aller sur le terrain d'un autre, de tenir un discours changeant. Parce que si vous avez ce discours changeant, vous avez des risques de perdre votre électorat mais la capacité de récupérer un électorat qui, lui, est figé déjà initialement est beaucoup moins évidente. Par contre, dans un monde où le vote n'est pas obligatoire, avec le volume d'abstentionnistes traditionnels et de ceux qui pourraient le devenir par après, vous avez beaucoup plus intérêt à prendre des risques, à vous adresser à un autre électorat et à changer votre positionnement politique. Le problème est plus dans le chef des élus, certainement aussi au niveau des médias, dans la manière dont ils présentent les campagnes – vos campagnes présidentielles font généralement rêver en Belgique mais pas cette année parce que les successions d'affaires, ce n'est pas ça qui donne envie d'aller voter – et le citoyen qui doit lui aussi s'impliquer. On a instauré en Belgique un cours de citoyenneté en considérant que ce que vous aviez en France était quelque chose de formidable - je vois que ce n'est pas forcément une solution à tout – mais il est clair que travailler sur la citoyenneté a des effets positifs. Mais la contrainte n'a jamais fait de quelqu'un un citoyen. Ça doit être quelque chose de désirable, de souhaité et certainement pas quelque chose de contraint.

OD. Vous ne nous en voudrez pas trop de ne pas si bien connaître la politique belge. J'avais compris que Mouvement Réformateur auquel vous appartenez était un parti plutôt récent et quand vous critiquez la partitocratie je pensais que vous nous diriez que dans ce mouvement vous voulez dépasser le fonctionnement des partis classiques et pourtant vous venez de le placer au même titre que tous ces partis anciens et presque le présenter comme un parti qui a peur des idées nouvelles. D'ailleurs, quand à l'intérieur de votre formation vous avez défendu l'idée de supprimer le vote obligatoire, vous vous êtes retrouvé minoritaire.

G-L B. Minoritaire mais à 42%. C'est le sens de l'histoire et, ne vous inquiétez pas, je ne lâche pas l'affaire. Surtout, vous devez savoir que nous sommes les héritiers du plus vieux parti d'Europe. Le Parti Libéral belge a été créé en 1846 et c'est donc le plus vieux parti politique européen. Il a porté plusieurs noms successivement avec en effet l'idée de mouvement réformateur. Et au moins chez nous, le débat existe, ce qui n'est pas nécessairement le cas ailleurs. L'idée, quand on est passé au début des années 2000 à ce nom

de Mouvement Réformateur, c'était vraiment une ouverture et ainsi plusieurs petits partis nous ont rejoints dans une fédération de partis politiques et effectivement, il y a beaucoup plus de débats, beaucoup plus d'ouverture. Malgré tout, rien ne sert de se cacher derrière son petit doigt, à un moment donné, quand vous êtes dans des partis dits plus traditionnels il y a une habitude – surtout dans mon pays où vous vous trouvez quasi au pouvoir à un endroit ou à un autre si ce n'est partout, puisque l'on est dans un régime de coalition avec des pouvoirs régionaux et un gouvernement au niveau fédéral – une occupation du pouvoir qui est à la fois et souvent ancien parce que les partis se retrouvent comme je l'ai dit assez souvent et en plus avec des coalitions, c'est-à-dire avec des compromis et des accords. Je peux vous dire que ce n'est pas le meilleur schéma pour les grandes envolées lyriques. Chez vous, il y en a un qui rêve de notre modèle mais on croit toujours qu'ailleurs l'herbe est toujours plus verte. Nous aussi on pense que votre modèle est formidable et je pense qu'à l'arrivée, le modèle électoral influence bien sûr le résultat des urnes. Aucun système électoral n'est neutre. Le fait d'introduire de nouvelles réglementations à l'intérieur d'un système électoral va modifier d'une manière ou d'une autre le résultat et il n'y a pas non plus de modèle politique parfait, qui permette à la fois l'avènement d'un consensus social et aussi l'émergence d'idées nouvelles quand c'est nécessaire. Je pense finalement que, avec deux modèles différents, nous sommes confrontés à l'heure actuelle aux mêmes défis démocratiques. Néanmoins, et ce sera mon dernier mot, c'est aussi une grande liberté démocratique. Considérer que celui qui ne vient pas ne s'exprime pas, ça n'est pas vrai. En politique, vous n'avez qu'un choix relatif. Par exemple, ici, il y a le choix entre onze candidats à l'élection présidentielle, et bien je peux très bien considérer qu'aucun de ces onze candidats ne me convient, parce qu'aucun ne défend un modèle de société qui correspond à mes attentes. Pourquoi m'obliger à me déplacer pour aller choisir – ou peut-être pour déposer un bulletin blanc qui ne sera pas pris en compte et là je vous aide dans votre quête – parmi des candidats dont ne correspond à mes attentes ? Je crois au contraire que des taux d'abstention relativement élevés sont aussi un signal envoyé aux politiques, pour dire que ce que vous nous proposez ne nous convient pas et donc nous n'y adhérons pas.

OD. Justement, très bientôt je vais donner la parole à Charles-Edouard Sénac, mais auparavant, j'aimerais arriver à comprendre - quand vous avez à nos côtés Madame Jourda qui agit pour que le vote obligatoire passe et qui ajoute qu'il faudrait l'accompagner du vote blanc, et tous les gens que j'ai cités au début, ou presque, assortissent vote obligatoire et vote blanc – pourquoi en Belgique, depuis cent ans, vous vivez avec le vote obligatoire sans vote blanc reconnu – c'est-à-dire qui n'est pas dans les suffrages exprimés et qui n'a pas de pouvoir de sanction - et cette absence ne fait réagir personne. Et vous-même semblez dire que

ce n'est pas si important.



G-L. B. C'est même pire que ça. Chez nous, on additionne blancs et nuls, ce qui est très ennuyeux. Il y a en effet une différence. Le vote blanc c'est un papier vierge, le vote nul, par exemple, c'est quand vous allez voter pour le Parti socialiste et en même temps vous avez été rougir – parce que chez nous c'est un crayon rouge – la case du Mouvement Réformateur, dans ce cas-là votre vote est nul, parce que vous exprimez deux choix sur le même bulletin de vote. Si vous allez regarder les résultats sur le site du ministère de l'intérieur, les votes blancs et nuls sont comptabilisés ensemble. C'est encore pire que de ne même pas prendre en compte le vote blanc puisqu'on le met sur le même niveau qu'un vote nul. En matière d'expression démocratique, c'est encore plus problématique. Le second aspect à constater, c'est que chez nous le vote est peut-être obligatoire mais en moyenne il y a toujours 12% d'abstentionnistes. Dans notre Code électoral est prévue une série de sanctions sous forme d'amendes – et je trouve que votre système de sanction, Madame la Sénatrice, est beaucoup plus intelligent, si jamais on est favorable au vote obligatoire – et c'est une façon de dire si vous avez de l'argent vous pouvez ne pas venir voter, ce n'est pas très grave, si vous n'en avez pas, tant pis pour vous. Même si ça a disparu parce que les parquets – chez vous le procureur de la République, chez nous le procureur du roi – ne poursuivent plus le fait de ne pas être allé voter. Et même le ministre de la justice a indiqué qu'il n'y aurait plus de poursuites prévues pour les personnes qui n'allaient pas se déplacer. C'est donc problématique d'avoir une obligation avec sanction sans faire respecter cette sanction. Je pense que c'est le pire signal à envoyer dans un état de droit. Maintenant, en guise de clin d'œil pour conclure, je n'ai peut-être fait que 42% au Congrès mais notre Premier ministre, Charles Michel, qui est de ma formation politique, a la même position que moi et souhaite l'abrogation du vote obligatoire. On n'est pas si nombreux mais je ne suis pas si mal entouré que cela, notre ministre des affaires étrangères, Didier Reynders, étant lui aussi sur cette ligne.

OD. Vous m'offrez plein de transitions pour m'amener à Charles-Louis Sénac et j'allais vous en féliciter et là, tout d'un coup, vous me faites comprendre que j'ai mal lu la presse belge parce que j'avais compris que Charles Michel était pour le vote obligatoire.

G-L. B. Vous confondez certainement Charles Michel avec son papa, Louis Michel, qui est notre ancien ministre des affaires étrangères et ancien commissaire européen et qui lui est favorable au maintien du vote obligatoire.

OD. Louis Michel, donc, le père de l'actuel Premier ministre, s'oppose à l'amendement que voudrait apporter Georges-Louis Bouchez et il dit que ce serait miser sur les électeurs qui sont indigents intellectuellement, ce serait un relent de vote censitaire alors que vous dites que le vote obligatoire, les riches peuvent s'en dispenser et les pauvres le subissent pour ne pas payer ce qui introduit à mon sens une notion de vote censitaire et l'ancien ministre de l'armée, Charles Flahault, dit que l'obligation de voter est un gage de responsabilisation du citoyen tout autant que d'une juste représentativité. Charles-Edouard Sénac, vous étiez intervenu au moment de l'adoption en 2014 d'une proposition de loi qui aboutissait à la distinction entre bulletins blancs et bulletins nuls – contre laquelle nous sommes parce que, selon nous, celui qui vote nul vote, dans l'esprit, blanc, c'est la même intention – et vous aviez considéré cette mesure plutôt négative dans son esprit et vous aviez même parlé de discrimination, de stigmatisation (« La stigmatisation persistante du vote blanc comme vote déviant. ») Peut-on dire la même chose pour la logique du vote obligatoire ? Celui qui ne va pas voter est un électeur déviant, soit un discours négatif qui est présenté chaque fois que l'on aborde ceux qui vont voter mais blanc et ceux qui ne vont pas voter.

Charles-Edouard Sénac : Pour réfléchir sur l'introduction du vote obligatoire, il faut se poser la question toute simple : A quoi est censé servir le vote obligatoire ? On dit : diminuer l'abstention. Cela va de soi mais il faut creuser un petit peu. Il peut y avoir des raisons politiciennes, que vous avez évoquées au début. Je ne pense pas qu'elles soient majoritaires. Vous avez fait référence aux dernières propositions qui émanaient de parlementaires socialistes mais dans le passé, ce sont surtout des parlementaires de droite ou de centre droit qui ont proposé l'introduction du vote obligatoire. Je ne pense donc pas que ce soit lié nécessairement à une formation politique. A mon avis, il y a deux motivations principales : la première c'est de renforcer le système majoritaire tel qu'il existe, celui de régime représentatif. L'idée, c'est que plus d'électeurs se déplacent plus le système sera légitime. C'est la légitimité du nombre qui l'emporte. C'est à mon avis une bonne et une mauvaise raison à la fois. Une bonne raison parce qu'on peut comprendre le souhait de renforcer la légitimité du système mais ce n'est peut-être pas la meilleure façon parce que finalement, s'il y a de l'abstention, est-

ce plus la faute des électeurs ou la faute des élus qui ne renvoient pas une image positive, ce qui n'incite pas les électeurs à se déplacer. La deuxième motivation qui à mon avis est la plus intéressante, c'est d'introduire le vote obligatoire pour responsabiliser les électeurs, pour leur faire comprendre les enjeux du vote. A ce niveau-là, je ne crois pas que le vote obligatoire ait vocation à lutter contre l'abstention de façon générale. Il a vocation à lutter contre l'abstention non militante, l'abstention que l'on pourrait qualifier de paresseuse. Les électeurs qui ne vont pas voter non pas parce qu'ils expriment une opinion politique en restant chez eux mais parce qu'ils n'ont pas envie de faire l'effort de se déplacer. A ce niveau-là, le vote obligatoire peut être pertinent mais il doit à mon sens être accompagné. Je pense à différentes mesures et le problème des propositions d'introduction du vote obligatoire, c'est qu'elles présentent toujours le vote obligatoire comme la mesure principale alors qu'elle doit être accompagnée de mesures éducatives. On observe que dans les plus fortes catégories de la population qui s'abstiennent on trouve les jeunes, ça implique de leur expliquer, par le biais de l'enseignement moral et civique dans les écoles, collèges et lycées publics, ce qu'est exactement l'acte de voter. Il y a un problème de compréhension. L'élection vise à désigner des personnes pour représenter. On peut juger que le système représentatif est positif ou négatif, c'est un autre débat. Mais il faut expliquer que l'on ne va pas voter comme on fait ses courses au supermarché, pour choisir la marque de chips qui nous plaît ou la marque de soda. Il y a une offre politique qui existe et l'élection vise à choisir parmi ces personnes, non pas forcément le candidat que l'on préfère mais parfois – c'est ce que l'on appelle le vote utile – le candidat que l'on déteste le moins en quelque sorte, en tout cas à qui on accepte de confier les responsabilités. C'est vraiment important d'avoir ce travail sur l'importance de l'élection.



Même si après, on peut considérer que le système représentatif est à bout de souffle et que l'on peut essayer de le rénover par des mécanismes qui relèvent de la démocratie participative. Sur la question du vote blanc et du vote obligatoire, il y a à mon avis une association qui est

faite de plus en plus et je ne trouve pas que ce soit bénéfique, surtout pas à l'introduction du vote blanc et du vote obligatoire. On l'a vu récemment au moment du débat de la commission Bartolone où a été proposée l'introduction du vote obligatoire. La commission était partagée et ça avait un peu éclipsé l'enjeu du vote blanc. Pour ma part, je suis toujours surpris de voir que l'on raisonne en voyant le vote blanc et le vote obligatoire comme deux éléments associés. En réalité, on peut se demander si ce ne sont pas deux éléments qui vont dans des positions différentes. Le vote obligatoire, c'est un élément qui vise à légitimer le système représentatif tel qu'il existe et à assurer une légitimité au vainqueur. Le vote blanc peut être considéré comme une soupape qui vise elle-aussi à légitimer le système mais c'est plus, à mon sens, s'il est pris dans le calcul des suffrages exprimés. C'est plutôt un grain de sable dans le système représentatif parce que c'est exprimer l'idée que l'offre politique, c'est-à-dire les candidats, ne sont pas satisfaisants et qu'on ne veut apporter son soutien à aucun de ces candidats. Ces deux problématiques sont donc différentes même si on les aborde souvent ensemble parce que le vote obligatoire passe pour une mesure liberticide, en empêchant aux gens de faire ce qu'ils veulent, et on donne une contrepartie avec le vote blanc. Malgré tout, les associer c'est nuire, tant à l'un qu'à l'autre.

OD. C'est pourquoi nous, à l'Association pour la reconnaissance du vote blanc nous sommes opposés à la mise en place du vote obligatoire parce que le vote blanc perd tout de sa substance à partir du moment où l'électeur a été obligé d'aller voter. Il n'a de sens que le jour où l'électeur est allé voter blanc alors qu'il aurait pu rester à la pêche sans avoir de pénalité. Avec le vote obligatoire, on pourra accuser le vote blanc d'être l'expression des paresseux qui sont venus dans le bureau de vote parce qu'ils voulaient éviter une amende.

Georges-Louis Bouchez nous dit 12% d'abstention régulièrement en Belgique plus le fait que les riches sont peut-être favorisés. Qu'en tirez-vous comme remarques ?

GJ. Tout d'abord, si vous me le permettez, j'aimerais que l'on remette les poupées russes en perspective. Lorsque nous avons convenu de cette rencontre, c'était à l'issue de la démarche que nous avons effectuée au sénat pour relancer le débat sur le vote obligatoire et sur la problématique que posait l'abstention avec les corollaires et on avait utilisé un certain véhicule. Nous avons pris la précaution, et j'avais pris la précaution lorsque nous avons abordé cette problématique avec mon collègue Dominique Bailly puisque nous étions deux sénateurs à présenter cela dans l'hémicycle à ce moment-là, de la déconnecter de l'année électorale. L'application, d'ailleurs, ne devait intervenir qu'à partir de l'année 2018. Nous ne voulions pas que le débat institutionnel que cela représente soit pollué par des questions uniquement de politiques partisans. Je ne m'attendais pas du tout à ce que les débats prennent une tournure ancrée sur la perspective immédiate des élections qui nous

préoccupent. Cela ne me dérange pas outre mesure mais je tiens à simplement dire que dans le constat – parce qu'on ne parle ici que de l'électeur éclairé, celui qui ne va pas voter parce qu'il n'y a pas d'offre, parce que ça ne correspond pas – on s'aperçoit que la position dominante n'est pas celle-là. Quand on regarde ce qui se passe dans nos villes – je parle des villes de chez moi où je fais beaucoup de terrain, qui vais à la rencontre de mes concitoyens même si je n'ai pas directement de mandat et je me rends compte que les jeunes dans les quartiers populaires – même si dans l'Aude on n'a pas de grandes cités – ne savaient même pas comment s'inscrire sur les listes électorales. Il a fallu faire toute une politique pour dire qu'est-ce que c'est que voter, quelles démarches il faut effectuer – mais aujourd'hui on a évolué au niveau du législateur avec l'instauration d'une automaticité, et les dates d'inscription qui sont beaucoup plus mobiles – ça a été un dispositif qui accompagne la démocratie représentative que vous avez évoquée tout à l'heure et à laquelle je suis profondément attachée. Mais il y a des laissés pour compte, des personnes qui ne vont pas voter mais qui sont les « SDF », les oubliés de la politique. Ils n'ont même pas conscience qu'ils peuvent s'exprimer parce qu'ils ne le savent pas. C'est pour cela que dans les dispositifs qui accompagnent le vote obligatoire que nous avons proposés, il y a toute une pédagogie de la citoyenneté, par le fait de dire 'vous n'êtes pas allés voter, on ne vous sanctionne pas', sachant qu'au bout du bout, quand la personne persiste on peut se dire que là c'est son droit, sa légitimité que de ne pas vouloir se rendre au stage citoyen par exemple et alors là elle aura une sanction, pas une sanction financière. Si elle ne veut pas voter, si elle ne veut pas s'exprimer, que ça ne lui fait rien, on lui retirera le droit de vote pour un certain nombre d'années. Il y a donc une échelle d'accompagnement.



Ensuite, parler de contrainte, de liberticide par rapport au vote obligatoire, moi je dis non. Est-ce que c'est liberticide l'école obligatoire pour tous de Jules Ferry - alors qu'à l'époque il y avait des personnes qui considéraient qu'une partie de la population ne pouvait pas être éduquée, ne savoir ni lire ni écrire et il a bien fallu en passer par la contrainte ? Contrainte ne veut pas dire privation de liberté surtout quand ça s'inscrit dans un devoir et une ouverture de

liberté d'expression. Ca peut paraître antagoniste mais en fait la réalité c'est celle-là. Qu'est-ce qui me motive ? Je vous le redis. Personnellement, jamais je n'aurais cru qu'un jour je défendrais le vote obligatoire tant il me paraissait que c'était comme l'air que l'on respire, qu'aller voter c'était quelque chose d'exceptionnel. Je me suis rendu compte qu'il y a trop de laissés pour compte aujourd'hui, qu'il y a trop de personnes qui se réfugient derrière certaines raisons pour ne pas aller voter et qu'il faut faire quelque chose. Pour moi qu'un élu se dise 'j'ai fait 60%' mais que la jauge n'est qu'à 40% des personnes qui sont allées voter, je considère que c'est un danger pour la démocratie et qu'il faut trouver un certain nombre de solutions. Vous, vous faites le chemin inverse mais il me semble – je n'en suis pas certaine et si je me trompe vous m'en excuserez – qu'en Suisse le vote est obligatoire et qu'à un certain moment ils l'avaient abandonné. Et je crois que dans le canton de Vaud ils y sont revenus parce que lorsque le vote n'a plus été obligatoire, les gens n'allaient plus voter. Je crois que nous en France nous nous devons essayer d'avoir des dispositifs d'accompagnement à la citoyenneté et à la réflexion. Et faire que nos concitoyens – jeunes et moins jeunes puisque ça fait maintenant trente ans que l'abstention augmente, augmente, augmente – profitent de ces dispositifs. Je considère que le vote obligatoire est un outil et un véhicule. Moi aussi je me suis posé la question au moment du dépôt des amendements en 2015 sur l'antagonisme entre le vote blanc et le vote obligatoire, ces deux idées qui pouvaient se neutraliser à un moment donné. Mais je me suis dit : nous, on essaie de réfléchir sur quoi ? On essaie de réfléchir sur comment donner du souffle à cette démocratie représentative, à cette désaffection des partis avec un élément comme le non cumul des mandats pour essayer de réconcilier la population avec la classe politique. Ca fait partie d'un ensemble et il ne faut pas mettre derrière ce vote obligatoire le remède à tous les maux. Je ne lâcherai pas cette idée même si je comprends monsieur qui lui veut après plus d'un siècle de vote obligatoire en Belgique se dire on va essayer, selon votre expression 'voir si l'herbe est plus verte ailleurs'. Pour moi, le vote obligatoire peut être un moyen de clarifier notre système constitutionnel et institutionnel. Avec le phénomène de Nuit debout on a vu qu'il y a des choses qui se passent, un phénomène de démocratie participative que nous avons toujours défendu au Parti Socialiste, notamment Ségolène Royal qui avait bâti toute sa campagne de la présidentielle de 2007 sur cet élément-là. A l'époque, c'était relativement novateur. Bien sûr on peut toujours tenter de modifier des systèmes et on voit bien dans le débat aujourd'hui l'idée d'évoluer vers une sixième république mais je suis une pragmatique et je me dis que les grands soirs qui chantent – j'ai vécu 1981 - ça ne va pas se faire demain. L'élection passée, je remettrai cette idée sur le métier, en l'ayant enrichie. Pour le vote blanc, je ne pense pas qu'il y ait une opposition entre les deux.

OD. Quand on entend les arguments pour le vote obligatoire, je note tout de suite que vous distinguez deux catégories de citoyens : ceux qui sont éclairés et qui savent voter et une catégorie qui est perdue et c'est vers elle qu'il faut se tourner. Une catégorie qui est devenue adulte, qui vote, et celle qui est encore des enfants, qui n'a pas compris l'intérêt du vote, qu'il faut éduquer et vous avez pris l'exemple de l'école obligatoire de Jules Ferry qui s'adresse à des enfants. Le vote obligatoire donne toujours l'impression pour moi que le citoyen est considéré comme un enfant. Le vote blanc, au contraire, voit le citoyen devenu adulte, 130 ans après les lois de Jules Ferry, et, des générations et des générations étant allées à l'école républicaine font que l'on peut penser qu'ils ne sont plus là pour déstabiliser la république et qu'ils en ont compris l'intérêt. Avec le vote blanc on les prend pour des grands et on leur permet, quand ils ne sont pas contents, de le dire, on l'entendra et ça aura même des effets s'ils sont nombreux à manifester ce mécontentement. En Belgique, puisque vous avez parlé de 12% d'abstention, est-ce qu'il y a eu des études pour savoir qui sont ces 12% ? Est-ce que c'est des gens qui le font de façon militante – « j'ai une opinion très précise, je comprends la vie politique belge mais je refuse de voter » – ou est-ce vraiment des gens perdus parce que leur vie sociale est difficile, ils ont des tracas qui sont trop élevés et le jour de l'élection ils ont autre chose à faire que d'aller voter ?



G-LB. Tout d'abord, je dirai que le but n'est pas de refaire la campagne présidentielle et les exemples que j'ai pris sont pour faire comprendre. En politique, c'est très bien de parler de grands concepts mais après il faut voir ce que ça donne dans les faits. Tant que ce n'est pas Le Pen ou Mélenchon je serai content quel que soit le candidat qui gagne, ce n'est pas du tout un enjeu qui nous concerne.

Sur la question très précise que vous posez, une étude de l'université libre de Bruxelles a été menée sur les abstentions en cas de changement de législation. Le premier critère qui détermine si l'on devient abstentionniste ou pas, c'est l'intérêt pour la politique. Ce n'est donc

pas du tout la catégorie sociale même si je vais y venir, mais le premier critère c'est de savoir si vous êtes intéressé par la politique ou pas. Et ensuite, quand on creuse un peu plus dans cette étude, on se rend compte que l'intérêt pour la politique diminue selon que la classe sociale est plus ou moins défavorisée. Plus vous êtes dans des classes sociales difficiles, plus l'intérêt pour la politique baisse. Ça veut donc dire que si vous rendez le vote obligatoire, l'intérêt pour la politique n'augmente pas. On a fait cette étude dans notre pays où le vote est obligatoire depuis 1993. Donc on se rend compte maintenant qu'il y a un désintérêt pour la chose publique, pour la politique, dans les catégories sociales les plus faibles et certainement dans les mêmes proportions que l'on peut retrouver dans les autres pays, que le vote soit obligatoire ou pas. Par contre, en vous entendant madame la sénatrice, je pense qu'il y a un problème dans la manière dont le vote facultatif – si on peut l'appeler comme ça – est organisé en France, c'est l'inscription sur les listes électorales. Pour quelqu'un qui vient d'un autre pays, c'est un truc quand même assez hallucinant. Dans un Etat moderne, organisé comme le vôtre, avec un registre de l'état civil population comme on dit en Belgique, c'est hallucinant qu'il faille devoir s'inscrire sur des listes électorales. Il suffit que le jour de l'élection, en gardant le vote facultatif, celui qui a envie de se présenter se présente, on a le registre des habitants de la commune et on autorise le vote à partir de la carte d'identité. C'est comme ça que cela se fait en Angleterre par exemple, parce que le fait d'avoir son inscription électorale c'est extrêmement trompeur même si ça a été assoupli parce que l'on sait que les enjeux deviennent très intéressants les quinze derniers jours de la campagne. A partir de là, il n'est plus possible de s'inscrire et ça n'a pas de sens. Je me permets de faire une suggestion de l'extérieur à mes amis français c'est que je ne comprends vraiment pas le sens de cette procédure administrative supplémentaire. Par contre, on parlait de procédure administrative et c'est ça que vous ne devez pas perdre de vue. Lorsque le vote devient obligatoire, il est considéré par la population, finalement, comme une procédure à devoir mener. Il n'y a plus la question de savoir : est-ce que je vais aller voter ou pas ? Est-ce que c'est important ou pas ? Il est important de voir que dans un pays où l'abstention est élevée il y a un débat autour de cette abstention. Les politiques s'interrogent sur le pourquoi, on essaye d'aller vers le citoyen avec la bonne information. A partir du moment où le vote est obligatoire, ça, je peux vous le dire d'expérience, c'est terminé. Ce débat n'intéresse plus personne. Plus personne ne s'interroge de savoir pourquoi les gens n'ont pas d'adhésion à la politique puisque on ne sait plus mesurer cette désaffection pour le politique. Alors on va bien sur les réseaux sociaux voir, les uns et les autres, qui se laisse aller à certaines considérations mais sur le fond, vous ne savez plus mesurer le taux de désaffection. Quelque part vous perdez – et je disais vous cassez le thermomètre – mais vous ne faites pas baisser la température. D'autant plus que dans le monde, tous les Etats qui ont abandonné à un moment donné le vote obligatoire n'y

sont pas revenus. Vous donniez l'exemple de la Suisse ; en fait, sur les 25 cantons suisses, il y en a un seul où le vote est toujours obligatoire, c'est Schaffhouse, le canton le plus au nord de la Suisse.



A côté de ça, il y a un autre très bel exemple où l'on vient de voter récemment, ce sont les Pays-Bas. Ils ont abrogé le vote obligatoire dans les années septante. Et regardez, on vient d'avoir une élection avec un enjeu, avec deux candidats emblématiques pour des raisons différentes et on a eu un taux de participation qui frôle les 80% dans un pays où le vote n'est pas obligatoire. Mais c'est aussi un pays qui a connu des taux de participation qui sont parfois descendus jusqu'à 60%. Ca prouve bien que le fait que le vote ait été obligatoire à une époque, premièrement ne change rien à la culture politique des habitants et, deuxièmement, quand il y a un enjeu, un intérêt, le citoyen se mobilise. C'est en cela qu'à mon sens le vote obligatoire est plutôt une rente pour les politiques que véritablement de l'éducation envers le citoyen. Pourquoi est-ce une rente pour le politique ? Le politique ne doit même plus s'ennuyer à mobiliser les gens. Et donc on sait très bien que l'on a tous un électorat en-dessous duquel on ne descendra pas s'il se déplace. Fillon, on peut expliquer ce que l'on veut, il n'ira jamais en-dessous de 15% parce qu'il y a au minimum 15% de gens dans votre pays qui ne peuvent pas voter autrement que pour un parti de droite. Chez nous c'est la même chose. On a finalement nos tendances qui sont figées depuis des années. Alors ça bouge, effectivement, parfois de 5 à 6%. Pour vous donner un exemple, je parlerai de la région d'où je viens, la Wallonie, où le Parti Socialiste a toujours été premier sauf à une élection, en 2007. Parce qu'on a des électorats qui se déplacent toujours en masse et votent plus ou moins de la même manière. On n'a pas ce jeu que l'abstention permet de faire, où, à un moment donné, des gens qui sont plutôt de tendance de gauche et qui pourraient dire je vais être déçu cette fois-ci du Parti Socialiste et donc je ne me déplace pas. Mais si je me déplace, bien évidemment que je ne vais pas donner ma voix à un parti de droite. Et inversement. Avec le vote obligatoire, vous figez les positions parce qu'il y a des gens qui philosophiquement, idéologiquement ne peuvent pas voter autrement que ce qu'ils votent. Et finalement, leur seule manière pour eux de ne pas reproduire ce comportement, c'est simplement de ne pas se

déplacer parce qu'ils sont déçus. L'exemple avec l'école obligatoire, pour moi, n'est pas le bon parce que l'école obligatoire est vraiment favorable aux citoyens. Ici, c'est plus favorable je pense au politique, qui peut vivre avec sa rente électorale sachant que quoi qu'il arrive il n'y a pas de difficulté. L'abstention fait peur au politique. On peut le voir lors des débats le soir des résultats. Quand il y a le chiffre de l'abstention qui sort et qu'il est trop élevé, il n'y a aucun politique autour de la table qui en mène bien large. C'est véritablement un poids que le citoyen fait peser sur le monde politique.

Un dernier point par rapport à cet aspect, sur les classes les plus en difficulté de notre société. Vous savez, quand le vote est obligatoire, il n'y a pas de préoccupation spécifique parce que l'on sait que ces classes vont quand même se déplacer. Il y a deux possibilités. Soit elles ont une tendance de gauche, soit elles ont une tendance qui est au vote contestataire. Quand on voit votre élection de 2007 où les banlieues ont été surreprésentées dans le débat par rapport au nombre d'habitants que cela représente, c'était un enjeu colossal. Tous les candidats y allaient parce que l'on savait que ça allait être une élection extrêmement serrée entre les deux candidats en présence et que cet électorat-là qui est particulièrement abstentionniste, on savait que celui qui arriverait à les mobiliser, ce serait peut-être le million d'électeurs qui allait faire balancer dans un sens ou un autre l'élection. Je pense que le fait que le vote ne soit pas obligatoire permet aux citoyens de dire : « Moi, si vous n'arrivez pas à me convaincre, je n'irai pas voter. » C'est le politique qui est en demande que le citoyen se déplace au moment de l'élection. Parce qu'il en a besoin pour son élection. Si vous perdez cette contrainte, ce défi pour le politique, vous le mettez dans une situation qui est beaucoup plus confortable que la situation actuelle.

OD. Charles-Edouard Sénac, je vais vous demander une sorte de pronostic en m'appuyant sur une analyse de Roseline Letteron, professeur de droit public à l'université de Paris-Sorbonne qui distingue l'électorat droit de l'électorat fonction. Selon elle, « *L'électorat-droit repose sur l'idée que le suffrage est un droit attaché à la qualité de citoyen (...) le droit de suffrage est, avant tout, un droit du citoyen. Il peut donc en user, ou ne pas en user, voter ou ne pas voter. (...) l'élection-fonction s'accommode parfaitement d'un suffrage censitaire. Ca permet de désigner ceux qui vont voter la loi et exercer un mandat représentatif.* »² Elle pense que le Conseil constitutionnel n'accepterait pas le vote obligatoire s'il était finalement voté par le parlement. Vous-même, pouvez-vous anticiper de la sorte une position du Conseil

constitutionnel ?



C-ES. Je n'ai pas ma boule de cristal donc j'aurais du mal à prévoir l'avenir et je ne connais pas cette analyse particulière de madame le professeur Letteron mais je ne partage pas totalement l'idée que le vote obligatoire pourrait être censuré par le Conseil constitutionnel. Le vote obligatoire, qui est bien une contrainte – je ne sais pas si j'ai utilisé le mot liberticide - mais c'est une contrainte, ce qui n'est pas forcément quelque chose de péjoratif. Il y a des contraintes qui sont positives, comme le fait d'être obligé de porter une ceinture de sécurité en voiture. Cette contrainte, elle est susceptible de porter atteinte à deux droits qui sont protégés par la constitution française et par des traités internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'homme : c'est le droit à des élections libres et, surtout, la liberté de conscience. Sur ces deux éléments-là, je pense que le vote obligatoire risque de franchir le passage du Conseil constitutionnel, d'abord parce que le droit à des élections libres qui n'a pas été encore consacré explicitement par le Conseil constitutionnel mais qui est protégé par différents instruments internationaux, c'est surtout la sauvegarde du libre arbitre de l'électeur. C'est l'idée que l'électeur ne doit pas subir des pressions. A partir donc du moment où l'électeur peut se rendre au bureau de vote et exprimer un bulletin nul ou un bulletin blanc, je pense qu'il n'y a pas d'atteinte à son droit à des élections libres. En ce qui concerne la liberté de conscience, qui est reconnue au niveau constitutionnel expressément dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mais aussi au niveau de la Convention européenne des droits de l'homme, la question appelle la même réponse à mon avis. Du moment que l'électeur a la possibilité de ne pas voter contre son gré, de ne pas choisir un candidat, donc tout simplement à partir du moment où il peut voter blanc ou nul, il n'y a pas de risque de censure. La seule possibilité de censure serait dans le cas d'une sanction disproportionnée. S'il y avait une sanction disproportionnée à l'obligation de vote, comme dix ans de prison

pour une personne qui n'irait pas voter à une élection, évidemment qu'au regard des principes constitutionnels liés au droit des sanctions j'espère que cette sanction serait censurée par le Conseil constitutionnel. Mais je ne pense pas que le vote obligatoire risque beaucoup de choses. Je crois, pour essayer d'emporter l'adhésion, que l'actuel président du Conseil constitutionnel a dans le passé déposé une proposition de loi en faveur du vote obligatoire³. Je pense qu'il est donc protégé.

Pour revenir sur cette idée de contrainte, et j'insiste là-dessus, il ne faut pas présenter le vote obligatoire comme quelque chose qui ne serait pas une contrainte, c'en est une mais il faut faire de la pédagogie et expliquer pourquoi cette contrainte peut être positive et il faut l'accompagner de contreparties. Vous avez évoqué le cas des listes électorales et ça a été modifié en France en août 2016 où on a simplifié les procédures mais il faut aussi développer d'autres éléments : les possibilités de voter par procuration, simplifier encore plus la procédure, poser la question du vote anticipé comme ça existe à l'étranger, du vote à domicile, du vote par correspondance. Il faut se poser ces questions-là pour que finalement cette obligation – si jamais elle est adoptée – soit accompagnée de mesures en fait plus favorables aux électeurs et qu'ils n'aient pas le sentiment qu'on leur impose quelque chose, alors même qu'ils peuvent avoir l'impression, à côté de ça, que les politiques, comme vous le disiez tout à l'heure, veulent tout simplement profiter du vote obligatoire pour renforcer leur légitimité.



OD. Je vais conclure par le petit bout de la lorgnette. Vous êtes sénatrice et donc vous avez été élue par des grands électeurs. En France, nous avons le vote obligatoire avec les grands électeurs au moment de l'élection des sénateurs et eux n'ont toujours pas droit au vote blanc enregistré comme un suffrage exprimé alors que ce sont gens responsables, des élus, qui ne font pas n'importe quoi. Le Parti Socialiste a été majoritaire au sénat de 2011 à 2014, avec l'Ariégeois Jean-Pierre Bel comme président, et on avait espéré que de ce côté-là ça allait

³ Laurent Fabius, proposition de loi de janvier 2003.

bouger et on a agi pour essayer de faire bouger mais finalement on n'a rien entendu du côté du palais du Luxembourg sur ce point-là. On se dit que tant que les grands électeurs n'auront pas droit à un vrai vote blanc quand ils élisent les sénateurs, que peuvent espérer les petits électeurs pour le vote blanc, eux qui sont jugés moins responsables que nos élus qui votent pour vous ? Est-ce que ça pourra un jour - pas actuellement pour vous parce que vous n'êtes plus majoritaire au sénat mais au cas où vous le redeviendriez – aboutir et pour ma part je serais favorable à ce qu'on leur retire l'obligation de voter - ils viendraient voter quand même - tout en leur accordant le vote blanc exprimé.

GJ. Tout d'abord, votre petit bout de la lorgnette comme vous l'avez expliqué amène un sourire sur mes lèvres parce que, lorsqu'il a fallu se battre dans l'hémicycle pour les trois amendements que j'ai défendus et dont nous avons parlé tout à l'heure, vous dire la stupéfaction de certains de mes collègues sénateurs – sur tous les bancs - qui découvraient que pour leur élection le vote était obligatoire alors que la majorité de l'hémicycle était contre. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas la majorité au sénat que l'on ne peut pas pousser des idées. Pour ma part, majoritaire ou pas, quand j'ai envie de défendre une idée qui me paraît aller dans le sens du meilleur pour la démocratie à l'intérieur de notre belle république, je n'hésite pas. Il ne me choquerait pas, vous me comprenez, que les grands électeurs aient la possibilité de pouvoir voter blanc. Quelque part je vous rassure quand même parce que pour avoir surveillé de près le dépouillement puisque c'était ma première élection mais ayant participé à tous les dépouillements d'élections depuis mon adolescence, je n'ai jamais manqué celui des sénatoriales dans mon département. Et je peux vous dire que certains grands électeurs doivent méconnaître ce que vous dites parce qu'il y a eu des bulletins nuls qui ont été trouvés dans les enveloppes.

OD. En effet, comme chez les simples électeurs, mais ils ne sont pas comptabilisés parmi les suffrages exprimés. Cela montre bien que chez eux aussi il y a cette nécessité, à certains moments, de voter blanc. Mais on n'entend aucune revendication de leur part à ce sujet. Cela atteste que le refus de donner un poids réel à cette expression est enkysté dans l'esprit des élus et que les démarches de parlementaires pour reconnaître le vote blanc à toutes les élections n'est pas si chevillée au corps que cela.

GJ. Si nous n'avons pas poussé jusqu'au bout l'amendement sur le vote blanc en 2015, c'est que se pose le problème du second tour des présidentielles, qui pourrait nécessiter une réforme de la constitution. En ce qui me concerne, je pense que la question reviendra sur le métier et je défendrai la reconnaissance du vote blanc tant pour les simples citoyens que pour les grands électeurs au suffrage indirect de la sénatoriale. Mais je reste ancrée dans la

conviction qu'il ne faut pas lâcher cette idée de vote obligatoire assortie d'autres dispositifs comme pour les listes électorales ou le vote par correspondance, moins sur le vote électronique ou les machines à voter en raison des problèmes que peut poser ce mode de communication. Et je ne serai pas la seule parce qu'il y a un nombre de sénateurs encore plus importants favorables au vote blanc. Toutefois, je ne désespère pas de convaincre mes collègues sénateurs en plus grand nombre de m'accompagner sur le vote obligatoire qui m'apparaît comme une idée d'avenir.



OD. Merci à vous Gisèle Jourda, sur qui nous comptons pour que Benoît Hamon nous précise quel vote blanc il veut soumettre à référendum le 18 juin, merci à vous Georges-Louis Bouchez, nous suivrons votre combat en Belgique contre le vote obligatoire et nous verrons si votre optimisme est de rigueur et merci à vous Charles-Edouard Sénac d'être venu.

Nous concluons avec notre phrase fétiche : Rien ne sert de combattre l'abstention, il faut faire renaître la participation.